

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-155 du 5 novembre 2025
Portant sur la décision modificative n°2025/02 – Budget annexe Locaux
Aménagés**

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 5 novembre à 18 heures 00, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la commune de Mérinchal sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62 - Quorum : 32		
Présents : 41	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 3	Exprimés : 44	CONTRE : 0
Excusés : 4	Abstention : 0	
Absents : 14		

Présents : Mme Beatrice DESCLOUX, Mme Françoise SIMON, Mme Caroline LE CORRE, M. Fabien JAMME, Mme Leïlha BERTHON, M. Christian SCARAMUCCIA, M. Danien FERRIER, Mme Valérie SIMONET, M. Christian ECHEVARNE, M. Serge PERRIER, Mme Emilie BOUCHET, Mme Laetitia LUQUET, M. Denis RICHIN, M. Patrick MOUNAUD, M. Manuel NOVAIS, M. Jean-Claude CONCHON, M. Thierry BOUDINEAU, M. Jean-Louis FAUCCONNET, Mme Georgine RAMOS, Mme Muriel COTENTIN, M. Philippe MONTEIL, M. Christian PAYARD, M. Michel MAZET, M. Jacques PAYARD, M. Jean-Michel SOULEBOT, M. Jacques MOREAU, Mme Marie-Françoise VENTENAT, M. Roland DESGRANGES, Mme MARINA VIALTAIX, M. Alain LUQUET, Mme Bernadette MEANARD, M. Pierre DESARMENIEN, Mme Sandrine DEBAY (*conseillère communautaire suppléante remplaçant M. Sébastien CHEFDEVILLE*), M. Jacques CORDIER, M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Céline LARGE épouse LATOUR, Mme Elodie BREUIL, Mme Virginie CHADEYRON (*conseillère communautaire suppléante remplaçant M. Gérard GUYONNET*), M. Alain GRASS, M. David GRANGES, M. Pierre FAUCHER.

Pouvoirs : Mme Gina VIRGOULAY à Mme Muriel COTENTIN, M. Guy FONTVIELLE à M. Pierre DESARMENIEN, M. Patrice MORANCAIS à Mme Laetitia LUQUET.

Excusés : M. Jean-Paul JOULOT, M. Jean-Luc PIERRON, M. Félix BERGER, M. Jean-Claude DUBSAY.

Absents : M. Jean-Jacques BIGOURET, M. Brice SIMONET, M. Alexandre VERDIER, M. Antoine GALINDO, M. Frédéric PERRIER, Mme Denise GIRAUD-LAJOIE, M. Davis SCHMIDT, Mme Yolande PLAS, M. Eric D'HULSTER, M. Jean-Paul WELZER, Mme Catherine PINLON, M. René ROULLAND, Mme Maryline BRUNET, M. Laurent GLOMOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise VENTENAT.

Rapporteur : Mme Françoise SIMON.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

Opération 14 – Multiservice Reterre

Considérant que l'inscription budgétaire concernant cette opération 14 n'est pas suffisamment abondée en section d'investissement.

Considérant que les travaux concernant ce local sont nécessaires et que le devis d'un montant total de 3960,00 € TTC (dont 3564,00 € imputé en section d'investissement) pour l'installation d'une armoire froide positive et d'un lave-vaisselle.

Considérant que ces travaux sont une charge qui incombe à la Communauté de Communes propriétaire de ce local,

Il apparaît donc nécessaire d'ajuster les crédits du budget « Locaux Aménagés » de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20251112-2025-155-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Fonctionnement			Investissement		
Article / Chapitre	Libellé	Montant	Article / Chapitre	Libellé	Montant
Dépense 615228/011	Entretien, réparation autres bâtiments	-2800,00 €	Recette Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2800,00 €
Dépense Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2800,00 €	Dépense 1641/16	Emprunts en euros	-1700,00 €
			Dépense 2188/op 14	Multiservice Reterre	+4 500,00 € (1)

(1) = 2 800 € + 1 700 €

Opération 11 – Boucherie Auzances

Considérant que les travaux concernant cette opération 11 sont nécessaires et que le devis s'élève à un montant total de 6251,44 € (arrondis à 7000,00 €) pour l'installation d'évacuation pour les eaux usées de la chambre froide.

Considérant que l'inscription budgétaire concernant cette opération n'est pas suffisamment abondée en section d'investissement.

Il apparaît donc nécessaire d'ajuster les crédits du budget « Locaux Aménagés » de la manière suivante :

Fonctionnement			Investissement		
Article / Chapitre	Libellé	Montant	Article / Chapitre	Libellé	Montant
Dépense 615228/011	Entretien, réparation autres bâtiments	- 7 000 €	Recette Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement	7 000 €
Dépense Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	7 000 €	Dépense 2158/op 11	Boucherie Auzances	+ 7000 €

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20251112-2025-155-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

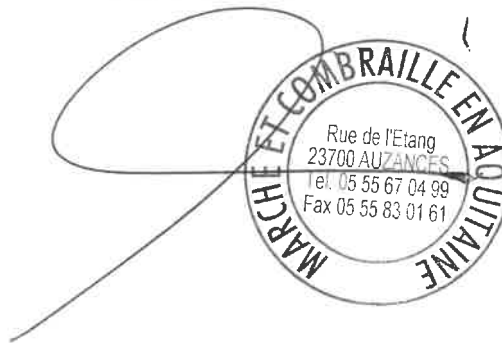
Il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER le projet de réajustement des crédits proposé au budget des locaux aménagés ;
- AUTORISER la Présidente à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Publié et transmis en sous-préfecture le **12 NOV. 2025**
Pour copie conforme, le **12 NOV. 2025**

La Présidente,
Valérie SIMONET



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20251112-2025-155-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025